

## ► Informations générales

### Cours

**Sigle et section** PSY7426

**Titre long** Syndromes neuropsychologiques de l'enfant

**Nombre de crédits** 3

**Trimestre et année** Hiver 2026

**Horaire** Mardi 8h30 à 11h30

\*\* Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral

**Mode de formation** En présentiel

**Site StudiUM** Oui

**Description courte et préalables disponibles ici :** <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

### Personne enseignante

**Nom et titre** Miriam Beauchamp, Professeure titulaire

**Coordonnées** [miriam.beauchamp@umontreal.ca](mailto:miriam.beauchamp@umontreal.ca)

**Disponibilités** Avant/après le cours et sur rendez-vous

### Auxiliaire d'enseignement

**Nom** Isabelle Roy

**Coordonnées** [isabelle.roy@umontreal.ca](mailto:isabelle.roy@umontreal.ca)

**Disponibilités** À déterminer

## ▶ Apprentissages visés

### Objectifs généraux

Connaître la prévalence, la symptomatologie, l'étiologie et la présentation clinique des grands syndromes neuropsychologiques chez l'enfant et l'adolescent.

### Objectifs spécifiques

1. Identifier les critères diagnostiques et le tableau neuropsychologique des syndromes abordés.
2. Comprendre les substrats neuropathologiques des syndromes et maladies neuropsychologiques de l'enfant (e.g. structures et fonctions cérébrales impliquées, bases neurophysiologiques).
3. Acquérir une compréhension des tableaux cliniques et neuropsychologiques permettant d'approfondir des hypothèses diagnostiques et d'orienter la notion de diagnostic différentiel.
4. Se familiariser avec les aspects d'intervention et de recommandations liés aux différents syndromes présentés.
5. Se familiariser avec la notion de diversité (e.g. ethnique, culturelle, linguistique, d'identité sexuelle et de genre, etc.) en neuropsychologie pédiatrique au moyen de discussion et d'exemples de cas.
6. Connaître les fondements empiriques des divers syndromes neuropsychologiques abordés.

### Compétences développées

#### ÉVALUATION

1. Connaître l'ensemble de la symptomatologie liée aux conditions présentées afin d'identifier un syndrome neuropsychologique spécifique;
2. Connaître la diversité des facteurs pouvant être à l'origine ou concomitants à une symptomatologie (par exemple, génétiques, biologiques, médicaux ou ethnosociologiques);
3. S'initier à la rédaction d'une anamnèse en prenant compte les différents facteurs d'influence pertinents à la problématique et au contexte présentés;
4. Connaître et identifier les diagnostics différentiels dans différents contextes cliniques et les pistes d'évaluation pour confirmer ou infirmer les hypothèses diagnostiques.

#### INTERVENTION

1. Connaître les recommandations de base liées aux différents syndromes présentés;
2. S'initier aux pistes d'interventions en neuropsychologie pédiatrique;
3. Reconnaître l'importance d'ajuster les recommandations et les interventions à la problématique clinique, à la clientèle visée et à la diversité psychosociale et ethnique de cette clientèle.

#### RECHERCHE

1. Connaître les dernières avancées en recherche sur les divers syndromes neuropsychologiques pédiatriques présentés;
2. Utiliser son sens critique pour interpréter les résultats de recherche présentés;
3. Utiliser les moteurs de recherche pertinents pour s'informer sur les problématiques présentées.

#### ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

1. Se familiariser avec les valeurs, principes et enjeux éthiques et déontologiques en neuropsychologie pédiatrique.

### Méthodes pédagogiques utilisées

Présentations magistrales données par la responsable du cours, ainsi que par des conférenciers cliniciens et chercheurs ; études de cas cliniques ; lectures personnelles.

# Plan de cours

## ► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2026-01-13	Introduction à la neuropsychologie pédiatrique Présentation du plan de cours	Présentation magistrale : Miriam Beauchamp	Voir lectures sur studium
Cours 2 2026-01-20	Trouble de déficit de l'attention avec/sans hyperactivité	Présentation magistrale : Lydia Ann Savard	Voir lectures sur studium
Cours 3 2026-01-27	Trouble du spectre autistique	Présentation magistrale : Anne-Marie Nader	Voir lectures sur studium
Cours 4 2026-02-03	Trouble de la lecture et de l'écriture (dyslexie/dysorthographe)	Présentation magistrale : Julie Duval	Voir lectures sur studium
Cours 5 2026-02-10	Trouble du calcul (dyscalculie)	Présentation magistrale : Valérie Rouby	Voir lectures sur studium
Cours 6 2026-02-17	Traumatisme crânio-cérébral pédiatrique	Présentation magistrale : Miriam Beauchamp	Voir lectures sur studium
Cours 7 2026-02-24	<b>EXAMEN ORAL</b>	<b>Examen oral (20%)</b>	
2026-03-03	<b>Période d'activités libres</b>	Aucun cours	
Cours 8 2026-03-10	Épilepsie	Présentation magistrale : Andrée-Anne Simard-Meilleur	Voir lectures sur studium
Cours 9 2026-03-17	Trouble développemental du langage	Présentation magistrale : Magali Zerrouki	Voir lectures sur studium
Cours 10 2026-03-24	Déficience intellectuelle et Haut Potentiel Intellectuel	Présentation magistrale : Hélène Audrit	Voir lectures sur studium
Cours 11	Oncologie pédiatrique	Présentation magistrale : Leandra Desjardins	Voir lectures sur studium

# Plan de cours

2026-03-31			
Cours 12 2026-04-07	Autres conditions neuropsychologiques	<b>Présentations orales - Partie 1</b>	Voir lectures sur studium
2026-04-07			
Cours 13 2026-04-14	Autres conditions neuropsychologiques	<b>Présentations orales – Partie 2</b>	Voir lectures sur studium
2026-04-14			
Cours 14** 2026-04-21	Période d'examen	Révision (aucun cours)	
2026-04-21			
Cours 15** 2026-04-28	Période d'examen	<b>Examen Final</b>	
2026-04-28			

**\*\* La période d'examen s'étend du 17 au 30 avril.**

## ► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Examen en classe	<b>Examen oral</b> - Mises en situation clinique et explication vulgarisée de concepts et syndromes neuropsychologiques pédiatriques	<b>2026-02-24</b>	25%
Remise de travail en ligne	<b>Travail écrit</b> – Auto-critique de sa performance lors de l'examen oral	<b>2026-03-10</b>	10%
Présentation orale	<b>Présentation orale</b> Synthèse d'une condition neurodéveloppementale, acquise ou génétique pédiatrique	<b>7 ou 14 avril 2026</b>	15%
Examen en classe	<b>Examen final</b> – Analyse d'études de cas, questions à choix multiples, courtes et à développement	<b>2026-04-28</b>	50%

## Consignes et règles pour les évaluations

<b>Dépôt des travaux</b>	Dépôt sur Studium.
<b>Matériel autorisé aux examens</b>	Aucun matériel autorisé lors de l'examen oral ou l'examen final.

## ► Ressources

### Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

<b>Documents</b>	Articles et autres lectures fournies sur Studium selon le cours.
<b>Ouvrages en réserve à la bibliothèque</b>	N/A
<b>Équipement (matériel)</b>	N/A

### Ressources complémentaires

<b>Documents</b>	<p>Lectures obligatoires :</p> <p>Beauchamp, M.H., Peterson, R.L., Ris, D.M., Taylor, G.H., Yeates, K.O. (2022). Pediatric Neuropsychology: Research, Theory, and Practice (3<sup>rd</sup> edition). New York, Guilford Press, 566 p.</p> <p><b>Lectures suggérées:</b></p> <p>Mazeau, M., Pouhet, A. &amp; Ploix Maes (2021). Neuropsychologie et troubles des apprentissages chez l'enfant : du développement typique aux dys- 3e éd. Elsevier Masson, 448 p.</p>
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# Plan de cours

---

Anderson, V., Northam, E., Wrennall, J. (2019). *Developmental Neuropsychology: A Clinical Approach*. 2<sup>nd</sup> Edition. New York, Routledge

Ordre des psychologues du Québec (2024). *L'enfance 0-12 ans. Les cahiers du savoirs*, Numéro 5, 94 p.

## Sites Internet

**Guides** N/A

**Autres** N/A

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

# Plan de cours

**Attention !** Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

## Consignes et règles concernant les évaluations

### Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE\_Absence\_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE\_Delai\_remise\_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

# Plan de cours

## Seuil de réussite exigé dans un cours

**Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)  
**Cours avec barème succès ou échec (S/E) :** À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.  
(\* ) Voir barème de notation à la fin du présent document.

## Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

## Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

## Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

### Mesures

### d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

**IMPORTANT :** Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entrainera automatiquement le refus de la demande.

**\*\* AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie \*\***

# Plan de cours

## Utilisation des technologies en classe

### Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

## Soutien à la réussite

*De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.*

### Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

### Aide en français

<https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

### Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

### Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

### Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

# Plan de cours

## Intégrité, fraude et plagiat

*À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.*

### Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

### Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

### Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

### Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

## Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

*À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.*

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

# Plan de cours

## Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

## Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

## GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
  - PSY40001/PSY40002
  - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)